



DROIT DE REFUS



C'est VOTRE DROIT de REFUSER un TRAVAIL DANGEREUX.
Si vous croyez que le travail à accomplir ou un équipement à utiliser est dangereux, la loi vous donne le droit de cesser immédiatement votre travail. Lorsque vous refusez de poursuivre un travail, des mesures sont en place pour corriger la situation. Informez-vous auprès de votre supérieur ou du responsable de la santé et de la sécurité. Ne reprenez pas le travail tant qu'on ne vous a pas confirmé que la situation est sécuritaire.